
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 OCTOBRE 2016
À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-509

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, en précisant que la séance sera ajournée au mercredi 19 octobre 2016 à 15 h pour l'adoption des points suivants :

9. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$
14. Adoption du premier projet - Règlement numéro 372-89-46 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers
15. Adoption du premier projet - Règlement numéro 402-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers
16. Adoption - Règlement numéro 24-99-10 modifiant le Règlement numéro 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant l'obtention de permis pour les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers
25. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
26. Résolution de concordance
27. Résolution de courte échéance
35. Demande d'appui – Travaux d'aménagement forestier en TPI – Secteur Christine
1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2016
4. Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 26 septembre 2016
5. Demandes de dérogations mineures
6. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 6.1 Centre visuel Rawdon – 3285, 1^{re} Avenue, local b – Lot 4 994 858 – Zone 1 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseignes
- 6.2 Animalerie Rawdon – 3285, 1^{re} Avenue, local c – Lot 4 994 858 – Zone 1 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne

- 6.3 Via Capitale – 3607, rue Queen – Lot 4 994 252 - Zone 4 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 6.4 Janson Construction – (3881), rue Chantal – Lot 5 528 958 – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal
- 6.5 Janson Construction – Modèle Vallée II - Domaine des Cascades – Zone 1 au PIIA (Secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Construction bâtiment principal / approbation du modèle et de son implantation sur l'ensemble de la zone 1 applicable
- 6.6 Groupe Jean Coutu Inc. - 3217, 1^{re} Avenue – Lot 4 994 807 – Zone 1 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseignes et marquise
- 6.7 Kevin Falle – 3157, 11^e Avenue – Lot 5 300 923 - Zone 10 au PIIA (Secteur Centre-Ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation bâtiment accessoire
- 7. Première période de questions

AVIS DE MOTION

- 8. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 150 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et de surverses, des travaux d'infrastructures d'égout, d'éclairage et d'aménagement sur le barrage du Lac Rawdon et autorisant une dépense et un emprunt de 5 200 000,00 \$ (TECQ 2014-2018)
- 9. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$ (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
- 10. Avis de motion – Règlement numéro 103-2016 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'adjudication de contrats pour services professionnels
- 11. Avis de motion – Règlement numéro 17-2013-2 modifiant le Règlement numéro 17-2013 et son amendement fixant les jours et heures de la tenue des séances du conseil municipal de la municipalité de Rawdon et leur déroulement et abrogeant et remplaçant le Règlement 17-2005 et ses amendements
- 12. Avis de motion – Règlement numéro 104-2016 établissant la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux
- 13. Avis de motion - Règlement numéro 402-43 modifiant le Règlement de zonage 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'augmenter à trois (3) le nombre de chambres autorisées dans un bed & breakfast (couette et café) opéré en milieu résidentiel (usage domestique).

RÈGLEMENTS

- 14. Adoption du premier projet - Règlement numéro 372-89-46 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
- 15. Adoption du premier projet - Règlement numéro 402-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
- 16. Adoption - Règlement numéro 24-99-10 modifiant le Règlement numéro 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant l'obtention de permis pour les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
- 17. Adoption - Règlement numéro 46-2008-9 modifiant le Règlement numéro 46-2008 et ses amendements relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux et ses amendements afin d'y appliquer le tracé des sentiers pour la saison hivernale 2016-2017

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- 18. Octroi de contrat – Remplacement des revêtements de sols (tapis) – Hôtel de ville
- 19. Octroi de contrat – Remplacement d'un ponceau par forage horizontal sur la rue Queen

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 20. Modification à la résolution numéro 14-378 - Projet domiciliaire de Gestion immobilière Kapi inc. – Report de la date d'échéance de fin des travaux
- 21. Offre de vente – Lot numéro 4 994 159
- 22. Entente de collaboration – Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Rawdon – Barrage du Lac Rawdon
- 23. Demande au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

24. Création d'un Comité patronal – Négociation de la convention collective des employés
25. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
26. Résolution de concordance (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
27. Résolution de courte échéance (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
28. Demande de certificat d'autorisation - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et dépôt des plans au Centre hydrique – CIMA+ inc. – Barrage du Lac Rawdon — Autorisation de signature
29. Adoption de la Politique familiale municipale
30. Modification à la structure organisationnelle de la Municipalité
31. Mise à pied - Journalier temporaire – Service des loisirs et de la culture
32. Cessation d'emploi - Employée numéro 40-0800
33. Résolution d'intention – Entente sur le partage de bornes incendies - Municipalité de Saint-Liguori
34. Modification à la résolution numéro 16-245 – Modules de jeux et structures – Parcs municipaux
35. Demande d'appui – Travaux d'aménagement forestier en TPI – Secteur Christine (**AJOURNÉ AU 19 OCTOBRE 2016**)
36. Réduction de vitesse – Chemin Forest entre la rue Jackson et le chemin de Kildare
37. Demande d'appui – Réduction de vitesse route 341 (11^e Avenue/boulevard Pontbriand) - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
38. Demande d'installation de panneaux « Arrêt » — Intersection 19^e Avenue et ch. du Lac-Morgan
39. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
40. Couverture d'assurance – La tournée des Cantons de Rawdon
41. Projet « Tournée de conteurs en Matawinie » 2017
42. 29^e colloque annuel – Fondation Rues principales
43. Formation - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
44. Déjeuner-conférence - Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – M. David Heurtel.
45. 90^e anniversaire – Club de golf de Rawdon
46. 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Côme - Soirée bénéfique
47. Fermeture de rue - Journée portes ouvertes - Caserne incendie - 15 octobre 2016
48. Légion royale canadienne - Demande de dons et de fermeture de rue - Parade Journée du Souvenir – 6 novembre 2016
49. Autorisation de paiement – Qualilab inspection inc. – directives de changements - Travaux supplémentaires
50. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation définitive – Travaux de réfection de fondation de rue – Chemin du Lac-Huard - 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot)
51. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation définitive – Travaux de réfection de fondation de rue – Croissant-du-Lac - 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot)
52. Certificat de paiement numéro 2 - Acceptation provisoire – Travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire - Centre Metcalfe - Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.
53. Certificat de paiement numéro 3 - Travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire - Centre Metcalfe - Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.
54. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire — Pavage de diverses rues 2016 – Phase 1 – Rues Park, Rivest, ch. du Lac-Claude Nord – Pavage E. Perreault inc.
55. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire - Pavage de diverses rues 2016 – Phase 1 – Rue Colomb - 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)
56. Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation définitive - Réfection du barrage du Lac Asselin – Les Excavations Michel Chartier inc.
57. Certificat de paiement numéro 1 - Acceptation provisoire - Traitement de surface double – Sections de la rue Albert, de la 12^e Avenue et de la 13^e Avenue - Sintra inc.
58. Certificat de paiement numéro 3 — Pavage de diverses rues 2016 – Phase 2 – 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy)

59. Certificat de paiement numéro 1 - Réfection d'une section de la rue Préville et de la rue des Cascades et remplacement de ponceau sur la rue Rawdon Park - 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot)
60. Certificat de paiement numéro 13 – Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick — Bernard Malo inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

61. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 61.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 61.2 Liste des chèques émis
 - 61.3 Liste des chèques annulés
 - 61.4 Liste des prélèvements
 - 61.5 Liste des engagements
 - 61.6 Liste des virements budgétaires
 - 61.7 Journal des salaires nets
62. Correspondance
63. Affaires nouvelles
64. Deuxième période de questions
65. Ajournement de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2016 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2016 à 10 h 30 a été remise aux membres du conseil.

- 16-510 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2016 à 10 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

- 16-511 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 26 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

Madame la conseillère Stéphanie Labelle se retire pour ce point, ayant apparence de conflit d'intérêt sur l'un des points à être présentés.

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 26 septembre 2016.

- 16-512 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 CENTRE VISUEL RAWDON – 3285, 1^{RE} AVENUE, LOCAL B – LOT 4 994 858 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNES
- 6.2 ANIMALERIE RAWDON – 3285, 1^{RE} AVENUE, LOCAL C – LOT 4 994 858 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE
- 6.3 VIA CAPITALE – 3607, RUE QUEEN – LOT 4 994 252 - ZONE 4 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNE
- 6.4 JANSON CONSTRUCTION – (388), RUE CHANTAL – LOT 5 528 958 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.5 JANSON CONSTRUCTION – MODÈLE VALLÉE II - DOMAINE DES CASCADES – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL / APPROBATION DU MODÈLE ET DE SON IMPLANTATION SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE 1 APPLICABLE
- 6.6 GROUPE JEAN COUTU INC. - 3217, 1^{RE} AVENUE – LOT 4 994 807 – ZONE 1 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – ENSEIGNES ET MARQUISE
- 6.7 KEVIN FALLE – 3157, 11^E AVENUE – LOT 5 300 923 - ZONE 10 AU PIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION BÂTIMENT ACCESSOIRE

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

Madame la conseillère Stéphanie Labelle reprend son siège.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

- 8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 150 DÉCRÉTANT LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION, LA RÉHABILITATION DE CONDUITES AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA MISE À JOUR DE L'USINE D'ÉPURATION, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES, DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT SUR LE BARRAGE DU LAC RAWDON ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 200 000,00 \$ (TECQ 2014-2018)

16-513 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 150 décrétant la mise à jour du plan d'intervention, la réhabilitation de conduites ainsi que la réalisation d'études préliminaires pour la mise à jour de l'usine d'épuration, des postes de pompage et de surverses, des travaux d'infrastructures d'égout, d'éclairage et d'aménagement sur le barrage du Lac Rawdon et autorisant une dépense et un emprunt de 5 200 000,00 \$ (TECQ 2014-2018).

- 9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET LE MAINTIEN D'ACTIFS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES, INCLUANT L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 500 000,00 \$

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

- 10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 103-2016 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ADJUDICATION DE CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

16-514 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 103-2016 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'adjudication de contrats pour services professionnels.

- 11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2013-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2013 ET SON AMENDEMENT FIXANT LES JOURS ET HEURES DE LA

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
ET LEUR DÉROULEMENT ET ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 17-2005
ET SES AMENDEMENTS

16-515 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 17-2013-2 modifiant le Règlement numéro 17-2013 et son amendement fixant les jours et heures de la tenue des séances du conseil municipal de la municipalité de Rawdon et leur déroulement et abrogeant et remplaçant le Règlement 17-2005 et ses amendements.

12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 104-2016 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

16-516 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 104-2016 établissant la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux.

13. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER À TROIS (3) LE NOMBRE DE CHAMBRES AUTORISÉES DANS UN BED & BREAKFAST (COUETTE ET CAFÉ) OPÉRÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL (USAGE DOMESTIQUE).

16-517 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-43 modifiant le Règlement de zonage 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'augmenter à trois (3) le nombre de chambres autorisées dans un bed & breakfast (couette et café) opéré en milieu résidentiel (usage domestique)

RÈGLEMENTS

14. ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS, D'ITEMS POUR LA MAISON ET DE PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS, D'ITEMS POUR LA MAISON ET DE PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

16. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION CONCERNANT L'OBTENTION DE PERMIS POUR LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS, D'ITEMS POUR LA MAISON ET DE PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

17. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2008-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2008 ET SES AMENDEMENTS RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y APPLIQUER LE TRACÉ DES SENTIERS POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les véhicules hors route* et le *Code de la sécurité routière* permettent aux municipalités de réglementer, à certaines conditions, la circulation des véhicules hors route sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer le tracé des sentiers pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-518 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 46-2008-9 modifiant le Règlement numéro 46-2008 et ses amendements relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux et ses amendements afin d'y appliquer le tracé des sentiers pour la saison hivernale 2016-2017, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE SOLS (TAPIS) – HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que les revêtements de sols dans plusieurs bureaux de l'hôtel de ville sont désuets, dans un mauvais état et qu'ils doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise M.J. Tapis pour le remplacement desdits revêtements de sol;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à un montant de 18 934,89 \$ plus les taxes applicables;

16-519 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour le remplacement des tapis dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'entreprise M.J. Tapis, pour un montant de 18 934,89 \$ plus les taxes applicables, et que ce montant soit affecté au Règlement d'emprunt numéro 142 (parapluie 2016) à titre d'entretien et de réparation de bâtiments municipaux, remboursable sur une période de 10 ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00144 a été émis pour autoriser cette dépense.

19. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU PAR FORAGE HORIZONTAL SUR LA RUE QUEEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 20 septembre 2016 pour des travaux de remplacement d'un ponceau par forage horizontal sur la rue Queen;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions en date du 6 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Les excavations Michel Chartier inc., pour un montant de 257 403,16 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	OFFRES	CONFORMITÉ
LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.	257 403.16 \$	Conforme
INTER CHANTIERS INC.	296 413.00 \$	Non-conformité mineure
JOBERT INC.	343 861.48 \$	Conforme
RAYMOND BOUCHARD EXCAVATION INC.	574 328.86 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la firme C.L.A. Experts-Conseils inc. en date du 6 octobre 2016.

16-520 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement d'un ponceau par forage horizontal sur la rue Queen au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les excavations Michel Chartier inc., pour un montant de 257 403,16 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00143 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 14-378 - PROJET DOMICILIAIRE DE GESTION IMMOBILIÈRE KAPI INC. – REPORT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE FIN DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-378 adoptée à la séance du conseil du 19 août 2014, mandatant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux pour le projet domiciliaire de Gestion immobilière Kapi inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée par les parties le 18 janvier 2016 et que selon les termes de ladite entente, les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT une demande afin que soit reportée la date de la fin des travaux au plus tard le 15 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable;

16-521 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter la demande afin que soit modifiée l'entente portant sur la réalisation des travaux pour le projet domiciliaire de Gestion immobilière Kapi inc., reportant la date de la fin des travaux au plus tard le 15 juillet 2017.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

21. OFFRE DE VENTE – LOT NUMÉRO 4 994 159

CONSIDÉRANT l'offre de vente déposée au conseil municipal par M. Jean-Guy Larocque et Mme Louise Picard, lesquels souhaitent se départir d'une propriété leur appartenant et identifiée comme étant le lot numéro 4 994 159 (superficie de 1 313.4 m²), pour une somme de 3 900 \$, représentant le prix établi au rôle d'évaluation foncière en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre et qu'il souhaite se porter acquéreur de ladite propriété, selon les termes de l'offre déposée;

16-522 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre de vente déposée par M. Jean-Guy Larocque et Mme Louise Picard, selon les termes de l'offre déposée et plus amplement décrite dans le préambule de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cet achat est consenti pour un montant de 3 900 \$, dont les taxes et les frais incidents en sus, le cas échéant, sont à la charge de la Municipalité.

De mandater le notaire Me Yves Larocque afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de la Municipalité.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00145 a été émis pour autoriser cette dépense.

22. ENTENTE DE COLLABORATION – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON – BARRAGE DU LAC RAWDON

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports entreprendra des travaux de remplacement du tablier de la structure du pont numéro P-05054 (pont du lac Rawdon) sur la route 337;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des travaux de réfection sur le barrage du Lac Rawdon, lequel est situé sous le pont numéro P-05054;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les travaux à être réalisés par le Ministère et la Municipalité s'effectuent de façon simultanée, réduisant ainsi certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a transmis à la Municipalité un projet d'entente de collaboration pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de collaboration à intervenir entre les parties.

16-523 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de collaboration à intervenir avec le Gouvernement du Québec, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

23. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rawdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rawdon prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire soit :

- 2 pompiers pour la formation opérateur d'autopompe
- 1 pompier pour la formation opérateur de véhicule d'élévation
- 1 pompier pour la formation officier 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de son gestionnaire de formation pour la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

16-524 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande au gestionnaire de formation pour la MRC de Matawinie, M. Jacques Fortin.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

24. CRÉATION D'UN COMITÉ PATRONAL – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés de la Municipalité de Rawdon vient à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un comité patronal pour les négociations de la prochaine convention collective.

16-525 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la création d'un comité patronal pour les négociations de la prochaine convention collective des employés, lequel sera composé de Mme Karine Brousseau, adjointe aux ressources humaines - Direction générale, Mme Carole Landry, directrice du Service des finances et de M. le conseiller Raymond Rougeau, représentant du conseil municipal.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

25. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

26. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

27. RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

28. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) ET DÉPÔT DES PLANS AU CENTRE HYDRIQUE – CIMA+ INC. – BARRAGE DU LAC RAWDON — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du barrage du Lac Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme d'ingénierie CIMA+ inc. à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour effectuer ces travaux.

16-526 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la firme CIMA+ inc. à déposer et à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation à être présentée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et ce, dans le cadre du projet de mise aux normes du barrage du Lac Rawdon.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée et d'autoriser la firme CIMA+ inc. à émettre cette attestation.

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un chèque pour tout montant prévu par la loi, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00146 est émis pour autoriser cette dépense.

29. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'élaboration d'une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action associé à cette politique permettra la mise en œuvre et la réalisation de diverses actions afin d'accroître la qualité de vie des familles de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette politique témoigne que la qualité de vie des familles rawdonnoise constitue une priorité pour le conseil municipal;

16-527 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la Politique familiale municipale, telle que soumise aux membres du conseil municipal.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le conseil municipal souhaite remercier et féliciter tous les membres du comité politique familiale municipale pour l'excellent travail accompli.

30. MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue des modifications à sa gestion et à sa structure organisationnelle afin d'accroître son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE cette modification implique l'abolition du poste d'adjointe au Service du greffe et responsable des projets spéciaux.

16-528 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver la modification proposée à la structure organisationnelle de la Municipalité et plus amplement décrite dans le préambule ci-haut mentionné, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution et notamment en ce qui a trait aux modalités de départ de l'employé concerné par la présente.

31. MISE À PIED - JOURNALIER TEMPORAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de mise à pied a été transmis à Monsieur Maurice Mercier, employé temporaire, occupant la fonction de journalier, en date du 23 septembre 2016.

16-529 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier la mise à pied de Monsieur Maurice Mercier en date du 29 octobre 2016, lequel demeurera sur la liste de rappel des employés temporaires.

32. CESSATION D'EMPLOI - EMPLOYÉE NUMÉRO 40-0800

CONSIDÉRANT l'embauche d'une employée au sein du Service des loisirs et de la culture au cours du mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de recommandation de fin d'emploi de l'adjointe aux ressources humaines – Direction générale.

16-530 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De mettre un terme à l'emploi de l'employée numéro 40-0800, et ce, à compter du 14 octobre 2016, en raison de sa période d'essai non-concluante;

D'autoriser l'adjointe aux ressources humaines – Direction générale et le directeur général et secrétaire-trésorier à combler ce poste temporaire laissé vacant.

33. RÉSOLUTION D'INTENTION – ENTENTE SUR LE PARTAGE DE BORNES INCENDIES - MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Montcalm, la Municipalité de Saint-Liguori doit conclure des ententes avec les municipalités limitrophes concernant le partage de bornes incendies en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-222 adoptée à sa séance du conseil le 12 septembre 2016, la Municipalité de Saint-Liguori souhaite connaître les intentions de la Municipalité de Rawdon à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est disposée à conclure une telle entente avec la Municipalité de Saint-Liguori.

16-531 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'informer la Municipalité de Saint-Liguori que la Municipalité de Rawdon serait disposée à conclure une entente concernant le partage de bornes incendies en cas d'urgence.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment l'entente à intervenir entre les parties, le cas échéant.

34. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-245 – MODULES DE JEUX ET STRUCTURES – PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-245 adoptée à la séance du conseil le 10 mai 2016, autorisant l'achat de structures et de modules de jeux dans différents parcs municipaux, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables, à même de le fond des parcs;

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'une balançoire au parc de la Roseraie, pour un montant de 4 036,54 \$, plus les taxes applicables, transport et installation inclus.

16-532 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat d'une balançoire au parc de la Roseraie, pour un montant de 4 036,54 \$, plus les taxes applicables.

La résolution numéro 16-245 est modifiée en conséquence.

Le certificat de crédit numéro 2016-0061 est modifié en conséquence pour autoriser ces ajouts.

35. DEMANDE D'APPUI – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN TPI – SECTEUR CHRISTINE

Reporté à la séance d'ajournement le 19 octobre 2016 à 15 h

36. RÉDUCTION DE VITESSE – CHEMIN FOREST ENTRE LA RUE JACKSON ET LE CHEMIN DE KILDARE

CONSIDÉRANT une recommandation du Service des travaux publics afin que soit réduite à 50 km/h la limite de vitesse sur le chemin Forest entre la rue Jackson et le chemin de Kildare, compte tenu des nombreux véhicules lourds qui empruntent cette rue et afin de rendre ce tronçon plus sécuritaire.

16-533 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la réduction de vitesse à 50 km/h sur le chemin Forest entre la rue Jackson et le chemin de Kildare, tel que recommandé par le Service des travaux publics.

37. DEMANDE D'APPUI – RÉDUCTION DE VITESSE ROUTE 341 (11^E AVENUE/BOULEVARD PONTBRIAND) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT l'excès de vitesse des véhicules qui circulent sur la route 341, à la hauteur de la rue Saint-Vincent, rendant ce tronçon de la route particulièrement dangereux;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens afin que soit réduite à 50 km/h, la vitesse permise sur le tronçon de la route 341, situé entre la rue Saint-Vincent et la rue Albert, et ce, pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la route 341 est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention du ministère concerné consisterait à déplacer le panneau de signalisation de vitesse de 50 km/h, actuellement en place à l'est de la rue Saint-Vincent, afin que celle-ci soit installée à l'ouest de cette rue.

16-534 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer formellement la demande des citoyens et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande afin que le panneau de signalisation de vitesse de 50 km/h actuellement en place à l'est de la rue Saint-Vincent soit déplacé et installé à l'ouest de cette rue, le tout pour des raisons de sécurité.

38. DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT » — INTERSECTION 19^E AVENUE ET CH. DU LAC-MORGAN

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition afin que soit installés des panneaux « Arrêt » sur le chemin du Lac-Morgan à la hauteur de la 19^e Avenue, afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande par le conseil municipal.

16-535 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation de panneaux « Arrêt » sur le chemin du Lac-Morgan à la hauteur de la 19^e Avenue.

39. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités, vu les nombreux avantages offerts par ce regroupement;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion pour l'année 2017-2018 s'élèvent à 1 864,49 \$;

16-536 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adhérer à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2017-2018, pour un montant de 1 864,49 \$.

D'autoriser un transfert budgétaire de 940 \$, du poste budgétaire numéro 02 11000 970 au poste budgétaire numéro 02 11000 494.

Cette dépense sera prévue au budget 2017.

40. COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance en matière de responsabilité pour les activités de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon vient à échéance le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'ajouter cet organisme à but non lucratif à titre d'assuré additionnel sur sa propre police d'assurance pour les activités suivantes : piste de ski de fond, piste de vélo de montagne et raquette, incluant une couverture pour erreurs et omissions, représentant une prime annuelle de 1 145 \$ incluant la taxe applicable, le tout jusqu'au 31 octobre 2017.

16-537 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'ajout de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon à titre d'assuré additionnel pour la période se terminant le 31 octobre 2017, représentant une prime annuelle de 1 145 \$ incluant la taxe applicable.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-00148 est émis pour autoriser cette dépense.

41. PROJET « TOURNÉE DE CONTEURS EN MATAWINIE » 2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC de Matawinie dispose d'une enveloppe de 5 000 \$ dédiée à la mise sur pied d'une activité en lien avec le livre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC sont invitées à déposer une demande de participation à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite participer au projet « Tournée des conteurs ».

16-538 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De confirmer la participation de la Municipalité au projet « Tournée des conteurs ».

De s'engager à payer les frais de déplacements des conteurs, le tout tel que stipulé à la demande de participation.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2017.

42. 29^E COLLOQUE ANNUEL – FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE Fondation Rues principales est un organisme à but non lucratif qui développe des ententes de services avec les municipalités désireuses de mettre en place des démarches de développement durable, de revitalisation et de mise en valeur de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'est dotée d'un plan de planification stratégique selon des principes de développement durable et qu'elle est actuellement à la mise en œuvre de ce plan.

CONSIDÉRANT QUE le 29^e colloque annuel de Fondation rues Principales se déroulera le 20 octobre 2016 et qu'il est opportun que des représentants de la Municipalité y participent.

16-539 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser quatre (4) représentants de la Municipalité de Rawdon à participer au 29^e colloque annuel de Fondation rues Principales pour un montant de 1 180 \$, taxes incluses.

D'autoriser le remboursement des dépenses des représentants de la Municipalité, et ce, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités prévues aux Principes directeurs : Frais de déplacement et remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux.

Les certificats de crédit numéro 2016-00150 et A16-150455 sont émis pour autoriser cette dépense.

43. FORMATION - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde le conseil municipal aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités sur les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques le 10 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que des représentants de la Municipalité participent à cette formation.

16-540 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser deux (2) représentants de la Municipalité de Rawdon à participer à la formation offerte par la Fédération Québécoise des municipalités sur les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques, pour un montant de 701,35 \$, taxes incluses.

D'autoriser le remboursement des dépenses des représentants de la Municipalité, et ce, sur présentation de pièces justificatives, selon les modalités prévues aux Principes directeurs : Frais de déplacement et remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux.

Le certificat de crédit numéro 2016-00151 est émis pour autoriser cette dépense.

44. DÉJEUNER-CONFÉRENCE - MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – M. DAVID HEURTEL

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la Chambre de commerce de Rawdon pour participer à un déjeuner-conférence avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

16-541 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le déjeuner-conférence, pour un montant de 180 \$ taxes incluses.

D'autoriser un transfert budgétaire de 500 \$, du poste budgétaire numéro 02 11000 970 au poste budgétaire numéro 02 11000 610.

Le certificat de crédit numéro 2016-00152 est émis pour autoriser cette dépense.

45. 90^E ANNIVERSAIRE – CLUB DE GOLF DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE le club de golf Rawdon célébrera son 90^e anniversaire;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la municipalité pour participer à cet événement.

16-542 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le souper, lors du 90^e anniversaire du Club de golf Rawdon pour un montant de 120 \$ taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro 2016-0142 est émis pour autoriser cette dépense.

46. 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME - SOIRÉE BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Côme célébrera son 150^e anniversaire en 2017;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du comité organisateur du 150^e anniversaire pour une soirée-bénéfice au profit de l'organisation de ces festivités.

16-543 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la soirée-bénéfice au profit de l'organisation des festivités du 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Côme pour un montant de 200 \$, taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro 2016-00153 est émis pour autoriser cette dépense.

47. FERMETURE DE RUE - JOURNÉE PORTES OUVERTES - CASERNE INCENDIE - 15 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Journée portes ouvertes à la caserne incendie se déroulera le 15 octobre 2016;

CONSIDÉRANT une demande du Service de la Sécurité incendie afin que soit fermée la rue Church à toute circulation, entre la 4^e avenue et la caserne incendie, de 8 h à 16 h pour le déroulement des activités.

16-544 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la fermeture de la rue Church entre la 4^e avenue et la caserne incendie, le 15 octobre 2016 de 8 h à 16 h.

48. LÉGION ROYALE CANADIENNE - DEMANDE DE DONS ET DE FERMETURE DE RUE - PARADE JOURNÉE DU SOUVENIR – 6 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la parade organisée par la Légion royale canadienne le 6 novembre prochain dans le cadre de la journée du Souvenir;

CONSIDÉRANT une demande afin que la Municipalité procède à la fermeture de la 4^e Avenue et de la rue Metcalfe jusqu'au Cénotaphe, entre 10 h 45 et midi pour le déroulement de la parade;

CONSIDÉRANT également une demande de don de 50 \$.

16-545 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la fermeture de la 4^e Avenue et de la rue Metcalfe jusqu'au Cénotaphe, le 6 novembre 2016 entre 10 h 45 et midi pour le déroulement de la parade.

D'autoriser le versement d'un don d'un montant de 50 \$ à la Légion royale canadienne.

Le certificat de crédit numéro 2016-00154 est émis pour autoriser cette dépense.

49. AUTORISATION DE PAIEMENT – QUALILAB INSPECTION INC. – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la firme Qualilab inspection inc., a été mandatée pour effectuer des essais de contrôle sur la pierre concassée, les enrobés bitumineux, les bordures et les dalles de béton, lesquels ont engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de 1 092.50 \$, plus les taxes applicables, représentant 31.9 % du montant du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon* impose des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet de modifier les termes d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général peut autoriser des directives de changements pour un maximum de 10 % du coût du contrat et que tout dépassement du 10 % doit être autorisé par une résolution du conseil municipal.

16-546 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directive de changement, laquelle a engendré des coûts supplémentaires au montant de 1 092.50 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro A16-150297 est modifié en conséquence.

50. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE FONDATION DE RUE – CHEMIN DU LAC-HUARD - 9012-8067 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MAILHOT)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 2 403,00 \$, taxes incluses, pour la réfection de fondation de rue sur le chemin du Lac-Huard par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à l'acceptation définitive et la libération finale dans le cadre de ce projet, en date du 7 octobre 2016.

16-547 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 2 403,00 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue finale de 5%, à l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350521.

51. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE FONDATION DE RUE – CROISSANT-DU-LAC - 9012-8067 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MAILHOT)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 5 748,21 \$, taxes incluses, pour la réfection de fondation de rue sur la rue Croissant-du-Lac par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à l'acceptation définitive et la libération finale, dans le cadre de ce projet en date du 7 octobre 2016.

16-548 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 5 748,21 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue finale de 5%, à l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot), tel qu'autorisé par le certificat de crédit T15-350520.

52. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - CENTRE METCALFE - CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 3 833,92 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire de Rawdon - Centre Metcalfe, par l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. François Rochette, gestionnaire de projets, en date du 6 octobre 2016.

16-549 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation provisoire des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 3 833,92 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue de 5 %, à l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-0071.

53. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - CENTRE METCALFE - CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 3 833,92 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de la toiture au centre communautaire de Rawdon - Centre Metcalfe, par l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. François Rochette, gestionnaire de projets, en date du 6 octobre 2016.

16-550 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 3 833,92 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue finale de 5 %, à l'entreprise Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-0071, sous réserve du dépôt d'un cautionnement d'entretien d'une valeur équivalente, valide jusqu'au 21 juillet 2017.

54. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE – PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 1 – RUES PARK, RIVEST, CH. DU LAC-CLAUDE NORD – PAVAGE E. PERREAULT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 4 768,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage sur les rues Park, Rivest et chemin du Lac-Claude Nord par l'entreprise Pavage E. Perreault inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception et l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 7 octobre 2016.

16-551 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation provisoire des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 4 768,36 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage E. Perreault inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00106.

55. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 1 – RUE COLOMB - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 2 182,13 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage sur la rue Colomb par l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception et l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 6 octobre 2016.

16-552 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation provisoire des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 2 182,13 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00105.

56. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION DÉFINITIVE - RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC ASSELIN – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 3 503,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du barrage du Lac Asselin par l'entreprise les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 6 octobre 2016.

16-553 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux de réfection du barrage du Lac Asselin.

D'autoriser le paiement de la somme de 3 503,28 \$, taxes incluses, représentant la libération de la retenue de 5%, à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., et que ce montant soit affecté au Règlement d'emprunt numéro 136.

57. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – SECTIONS DE LA RUE ALBERT, DE LA 12^E AVENUE ET DE LA 13^E AVENUE - SINTRA INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 39 056,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de traitement de surface double de sections de la rue Albert, de la 12^e Avenue et de la 13^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de procéder à la réception et l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 7 octobre 2016.

16-554 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder à la réception et à l'acceptation provisoire des travaux dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 39 056,47 \$, taxes incluses, à l'entreprise Sintra inc. (Franroc, division de Sintra inc.), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00124.

58. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 — PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 – PHASE 2 – 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 235 757,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage de diverses rues 2016 (Phase 2) par l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 7 octobre 2016.

16-555 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 235 757,46 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00120.

59. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE PRÉVILLE ET DE LA RUE DES CASCADES ET REMPLACEMENT DE PONCEAU SUR LA RUE RAWDON PARK - 9012-8067 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MAILHOT)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 46 075,51 \$, taxes incluses, pour la réfection d'une section de la rue Prévile et de la rue des Cascades et remplacement de ponceau sur la rue Rawdon Park par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Tetra Tech QI Inc., en date du 4 octobre 2016.

16-556 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 46 075,51 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-0130.

60. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 13 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK — BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 13 au montant de 38 341,69 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, en date du 4 octobre 2016.

16-557 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 38 341.69 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

61. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et la liste des comptes à payer au 6 octobre 2016.

16-558 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

61.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 6 octobre 2016 au montant de 913 985,07 \$.

61.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 29 673 à 29 867 ainsi que le chèque numéro 29 661, lequel n'a pas été comptabilisé en septembre) au 6 octobre 2016 totalisant 1 890 464,06 \$.

61.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 6 octobre 2016.

61.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 3302 à 3369) au 6 octobre 2016 totalisant 149 759,36\$.

61.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 6 octobre 2016 totalisant 3 929 298,01 \$.

61.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 septembre 2016 totalisant 5 122,00 \$.

61.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de septembre 2016 totalisant 198 481,19 \$.

62. CORRESPONDANCE

63. AFFAIRES NOUVELLES

64. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

65. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

16-559 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que la séance soit ajournée (à 20 h 25) au mercredi 19 octobre 2016 à 15 h afin de compléter les points non traités à la présente séance.

66. REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance du 11 octobre 2016 ajournée au 19 octobre 2016 à 15 h, voici les membres du conseil présents, formant quorum :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

Est absente :
Madame la conseillère

Katy Dupuis

Sont également présents :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-560 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De reprendre la séance du 11 octobre 2016 ajournée au 19 octobre 2016 à 15 h.

67. MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Tel que prévu à l'article 13 du Règlement numéro 17-2013 fixant les jours et heures de la tenue des séances du conseil municipal de la municipalité de Rawdon et leur déroulement :

16-561 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers présents de modifier l'ordre du jour afin d'y **ajouter** les points suivants :

68. Départ du Directeur du Service de la planification et du développement du territoire - Monsieur Denis Hénault

69. Nomination d'un directeur par intérim - Service de la planification et du développement du territoire

Et de **retirer** les points suivants :

14. Adoption du premier projet - Règlement numéro 372-89-46 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers

15. Adoption du premier projet - Règlement numéro 402-42 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de régir les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers

16. Adoption - Règlement numéro 24-99-10 modifiant le Règlement numéro 24-99 et ses amendements relatifs à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant l'obtention de permis pour les contenants de récupération de vêtements, d'items pour la maison et de petits appareils électroménagers

9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET LE MAINTIEN D'ACTIFS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES, INCLUANT L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 500 000,00 \$

16-562 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 155 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau et le maintien d'actifs de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses, incluant l'acquisition d'une propriété, et autorisant une dépense et un emprunt de 4 500 000,00 \$.

25. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 016, 020, 023, 035, 044, 066, 067, 072, 074, 075, 080, 085, 049, 096, 133, 136, 137, 138 et 139, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 novembre 2016, au montant de 5 391 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Rawdon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98.84100	386 000 \$	1,25000 %	2017	2,12174 %
		395 000 \$	1,40000 %	2018	
		404 000 \$	1,50000 %	2019	
		414 000 \$	1,70000 %	2020	
		3 792 000 \$	1,90000 %	2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,48100	386 000 \$	1,25000 %	2017	2,16201 %
		395 000 \$	1,35000 %	2018	
		404 000 \$	1,45000 %	2019	
		414 000 \$	1,65000 %	2020	
		3 792 000 \$	1,85000 %	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,52000	386 000 \$	1,25000 %	2017	2,16312 %
		395 000 \$	1,40000 %	2018	
		404 000 \$	1,55000 %	2019	
		414 000 \$	1,70000 %	2020	
		3 792 000 \$	1,85000 %	2021	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

16-563

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 391 000 \$ de la Municipalité de Rawdon soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

26. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 391 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Description	Pour un montant de \$
016	Pavage Metcalfe	9 330 \$
020	Puits Monière et St-Patrick	32 200 \$
023	Pavage et éclairage – Boisé des Cerfs	15 120 \$
035	Réfection et pavage Lac-Morgan (entre 14 ^e et 18 ^e)	13 400 \$
044	Rampe de mise à l'eau – Parc des Cascades	96 970 \$
066	Aqueduc rue St-Georges	232 600 \$
067	Pavage Queen – jusqu'à 18e	535 810 \$
072	Réfection Vincent-Massey	459 635 \$
074	Nouvelles rues – Club des Cascades	342 390 \$
075	Camion citerne et divers équipements SSI	382 700 \$
080	Pistes cyclables	376 230 \$

085	Réaménagement intersection – Kildare /Metcalf	278 200 \$
049	Lac-Morgan entre 8 ^e et 14 ^e Avenue	13 710 \$
096	Caserne incendie	230 305 \$
133	Camion auto-pompe	520 000 \$
136	Barrage Lac-Asselin	64 960 \$
137	Parapluie 2015 – 10 ans	1 066 060 \$
137	Parapluie 2015 – 20 ans	622 565 \$
138	Aqueduc Queen	26 750 \$
139	Pavage Promenade du Lac	72 065 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

16-564 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 391 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 novembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de la Ouareau
3690, RUE QUEEN
RAWDON, QC
J0K 1S0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Rawdon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

27. RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

16-565 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 391 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 016, 020, 023, 035, 044, 066, 067, 072, 074, 075, 080, 085, 049, 096, 133, 136, 137, 138 et 139, la Municipalité de Rawdon émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 016, 020, 023, 035, 044, 066, 067, 072, 074, 075, 085, 049, 096, 133, 136, 137, 138 et 139, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

35. DEMANDE D'APPUI – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN TPI – SECTEUR CHRISTINE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement forestiers sont proposés sur le lot 5 529 465, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, (anciennement le lot 18, Rang XI du canton de Rawdon) par la MRC de Matawinie, lesquels ont pour objectif d'assainir les peuplements forestiers s'y trouvant et de freiner la propagation de la maladie corticale du hêtre, laquelle affecte le peuplement de hêtres;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux inclut la réfection de traverses de cours d'eau et des sentiers faisant l'objet d'une demande de droit de passage par la Tournée des Canton de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux permettra un passage sécuritaire des randonneurs et l'utilisation de sentiers de qualité;

CONSIDÉRANT qu'après la récolte des bois matures par coupe partielle, le retour de travaux d'aménagement forestier devrait se faire après 15 à 20 ans.

16-566 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que la municipalité de Rawdon appuie les travaux d'aménagement forestiers planifiés par la MRC de Matawinie cours de l'année 2017 sur le 5 529 465, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm (anciennement le lot 18, Rang XI du canton de Rawdon).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

68. DÉPART DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - MONSIEUR DENIS HÉNAULT

CONSIDÉRANT l'avis de départ de M. Denis Hénault, directeur du Service de la planification et du développement du territoire, lequel quittera ses fonctions le 21 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier M. Hénault pour sa contribution au sein de l'organisation et le travail effectué.

16-567 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De souligner la contribution de M. Hénault et de le remercier pour le travail effectué au sein de l'organisation.

69. NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le départ du directeur du Service de la planification et du développement du territoire en date du 21 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande que son directeur général et secrétaire-trésorier procède à une évaluation de ce service dont, notamment, mais sans limitée la généralité de ce qui précède, les descriptions de tâches, les procédures, l'émission des permis et le déroulement des inspections;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur par intérim afin de procéder à un diagnostic organisationnel et opérationnel de ce service tout en assurant la continuité de ses opérations;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de nommer monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier, directeur par intérim de ce service;

CONSIDÉRANT QUE M. Dauphin cumulera les deux (2) fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que de directeur par intérim de ce service pour une durée indéterminée.

16-568 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier au poste de directeur par intérim au Service de la planification et du développement du territoire, lequel cumulera les deux (2) fonctions, et ce, pour une durée indéterminée.

De confier l'administration et l'application de l'ensemble des règlements d'urbanisme relevant de l'inspecteur en bâtiment incluant le règlement administratif 24-99 au directeur-général et secrétaire trésorier, le cas échéant.

De revoir, si jugée nécessaire, la structure organisationnelle et opérationnelle de ce service et d'en faire rapport au conseil municipal au plus tard le 31 décembre 2016.

D'autoriser le maire à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution, notamment en ce qui a trait à la rémunération relative au cumul des fonctions.

70. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

16-569 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 15 h 10.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire